



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 30 MARS 2016**

**DÉLIBÉRATION N° 2016-41**

**ASSAINISSEMENT**

**25 - Prestations de vidange de chambres et bassins de dessablement et curage de canalisations  
(Marché O17) - Lancement de la procédure d'attribution du marché public**

Date de la convocation : le 24 mars 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Gérard SAINTE-BEUVE

**Présents : 40**

Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (CA Plaine Vallée), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Jérôme DROUILLOT (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), Alain BOURGEOIS, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérald VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Xavier BELAIR (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 3**

Jean-Noël BELLIER, délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,  
Cédric MORVAN, délégué titulaire de la commune de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à Henri GUY, délégué titulaire de la commune de Mareil-en-France,  
Maurice MAQUIN, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel, donne pouvoir à Léon ÉDART, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel.

**Présents sans droit de vote : 2**

## ASSAINISSEMENT

### **25 - Prestations de vidange de chambres et bassins de dessablement et curage de canalisations (Marché O17) - Lancement de la procédure d'attribution du marché public**

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Il est nécessaire d'autoriser le Président à signer le marché public de prestations de service de vidange de chambres et de bassins de dessablement et curage des canalisations, pour une année reconductible trois fois de façon expresse. Le marché débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et se terminera le 31 décembre 2020.

Les prestations comprendront :

- Le curage des canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées,
- Les vidanges des chambres et des bassins de dessablement,
- Le pompage et de la destruction d'effluents pollués,
- Le fraisage des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Les prestations s'appliqueront pour les ouvrages intercommunaux et les ouvrages communaux faisant l'objet de conventions.

Compte tenu du caractère aléatoire de ces services, il est nécessaire de préciser que le marché sera à bons de commande. Le montant global du marché est de 2 940 000 € HT.

Les crédits seront inscrits au budget eaux pluviales, chapitre 011, article 61523 et au budget eaux usées, chapitre 011, article 61523.

#### **CECI EXPOSÉ**

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport d'Antoine ESPIASSE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Considérant** les raisons économiques, techniques ou financières déterminant le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire en ce qui concerne les travaux de vidange de chambres et de bassins de dessablement et curage des canalisations (marché O 17),

**Considérant** la nécessité d'autoriser le Président à signer le marché public de travaux de vidange de chambres et de bassins de dessablement et curage de canalisations,

**Considérant** la nécessité de lancer une procédure d'attribution du marché public en vue de la réhabilitation des travaux de vidange de chambres et de bassins de dessablement et curage des canalisations (marché O 17),

## ASSAINISSEMENT

25 - Prestations de vidange de chambres et bassins de dessablement et curage de canalisations  
(Marché O17) - Lancement de la procédure d'attribution du marché public

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Adopte le projet de marché public de travaux de vidange de chambres et de bassins de dessablement et curage des canalisations (marché O 17);**
- 2- Prend acte que le montant global du marché est de 2 940 000 € HT;**
- 3- Prend acte que crédits seront inscrits au budget eaux pluviales, chapitre 011, article 61523 et au budget eaux usées, chapitre 011, article 61523;**
- 4- Autorise le Président à lancer la procédure d'attribution du marché public et à signer le marché dès son attribution, par la commission d'appel d'offres, avec son titulaire;**
- 5- Et donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de ce marché;**

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 5 avril 2016

Guy MESSAGER,



Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Accusé de réception en préfecture  
095-259500221-20160330-2016-41-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2016  
Date de réception préfecture : 05/04/2016

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 5 avril 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.